



N° 138/2017

COMMUNE DE L'ÎLE-ROUSSE  
République Française  
Département de la Haute Corse

**Arrêté**

**Portant report du marché forain du vendredi 19 mai 2017 au vendredi 26 mai 2017**

Le Maire de la Commune de l'Île Rousse,  
Chevalier de la légion d'honneur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,  
VU l'arrêté municipal du 09 aout 2005, portant organisation du marché forain sur la  
Commune de L'Île-Rousse,

Considérant les dates des premiers et troisièmes vendredis du mois, dates auxquelles les  
marchés forains ont lieu sur la Commune,

VU le marché forain prévu le vendredi 19 mai 2017,

Considérant l'installation du Salon du Modélisme, à compter du 19 mai 2017, sur la Place  
Paoli,

Il convient de reporter le marché forain du vendredi 19 mai 2017 au vendredi 26 mai 2017.

**ARRETE :**

**Article 1-** Le marché forain de L'Île-Rousse du vendredi 19 mai 2017 n'aura pas lieu et sera  
reporté au vendredi 26 mai 2017.

**Article 2-** Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant de Communautés  
de brigades de Gendarmerie de L'ÎLE-ROUSSE, La Police Municipale, le régisseur placier, le  
représentant des forains sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du  
présent arrêté qui sera transmis et publié en forme habituelle.

Fait à l'Île-Rousse, le 16 mai 2017  
Le Maire

  
Le Maire  
  
**J.J. ALLEGRI-SIMONETTI**  
Chevalier de la Légion d'Honneur

*Délais et voies de recours : conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut être  
déférée devant la juridiction administrative, dans un délai de deux mois qui commence à courir à compter du jour de son  
affichage en mairie et de son envoi en préfecture.*